

Ministry of Education

Capital Policy and Programs
Branch
900 Bay Street
19th Floor, Mowat Block
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Direction des politiques et des
programmes d'immobilisations
900, rue Bay
19^e étage, Édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2

**2012: SB3****NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Surintendantes et surintendants des affaires scolaires
Responsables des installations

EXPÉDITEUR : Nancy Whynot
Directrice, Direction des programmes d'immobilisations

DATE: **février 23, 2012**

OBJET : **Programme d'évaluation de l'état des installations
scolaires : Préparation pour la deuxième année**

Comme vous le savez, le Programme d'évaluation de l'état des installations scolaires de cinq ans mis en œuvre par le Ministère est arrivé au terme de sa première année. Le Ministère, Altus et son partenaire Stantec ont le plaisir de vous informer que 905 installations relevant de 39 conseils scolaires ont fait l'objet d'une évaluation. Tous les conseils scolaires sont passés du logiciel ReCAPP™ au logiciel TCPS™ et 67 conseils scolaires ont suivi une formation. Nous remercions les conseils scolaires dont les installations ont été évaluées en 2011 pour leurs commentaires lors de la mise au point des processus et des documents.

Le Ministère est en train de revoir les données recueillies en 2011. Il s'avère que la plupart des conseils doivent mettre à jour leurs fichiers TCPS™ pour satisfaire aux exigences relatives à la présentation des rapports dans le cadre des initiatives Lieux propices à l'apprentissage et Écoles éco-énergétiques, qui doivent être présentés avant le 31 mars 2012.

Le but de la présente note est d'informer les conseils scolaires au sujet des mesures à prendre pour renforcer les acquis de la première année, des rapports qu'ils doivent remettre au Ministère et de l'utilisation des données.

Points saillants :

- Le calendrier des évaluations de 2012 est joint à la présente note
- Les conseils scolaires doivent choisir les écoles et préparer les documents aux fins d'évaluation en temps voulu
- Les ébauches des rapports restants des évaluations de 2011 seront envoyées aux conseils scolaires avant le 24 février 2012
- Altus nettoiera les données dans le TCPS™ entre le 19 et le 30 mars 2012
- Les conseils ont jusqu'au 30 mars 2012 pour mettre le TCPS™ à jour
- Les nouvelles données découlant des évaluations serviront à mettre à jour la durée de vie restante

Préparation en vue des évaluations

Pour que les évaluations soient les plus exactes possibles, il est important que le personnel des conseils chargé de préparer les évaluations, d'accompagner l'équipe responsable de l'évaluation et de réviser les rapports ait une bonne compréhension de l'étendue du travail. Altus offre un webinaire d'une heure intitulé « étendue de l'évaluation », qui couvre le projet. Veuillez vérifier le portail Web (www.edu-altus.com) pour connaître les dates et les heures.

Deux semaines avant les évaluations, Stantec téléchargera les fichiers du TCPS™ pour les installations à évaluer. Les fichiers de toutes les installations seront bloqués jusqu'à la production du rapport final.

Sélection des installations

Ci-joint en annexe A, vous trouverez l'échéancier du programme d'évaluation de l'état des installations scolaires par conseil scolaire pour 2012. Seul le total des installations qui seront évaluées en 2012 est indiqué, et non les installations individuelles. Veuillez noter que si votre conseil scolaire n'est pas évalué en 2012, il ne sera pas mentionné dans l'échéancier. Les conseils scolaires doivent sélectionner les installations qu'ils souhaitent faire évaluer. Veuillez consulter le document « **Processus de sélection des écoles** », qui se trouve sur le portail Web pour en savoir plus sur le processus de sélection. Nous rappelons aux conseils qu'il leur incombe de s'assurer que seules les installations *admissibles* seront évaluées.

Par ailleurs, si plusieurs conseils partagent des installations, celles-ci doivent être entièrement évaluées en même temps *conformément au programme d'évaluation du conseil principal*, qui aura été désigné de concert avec le Ministère. Le conseil principal garde le fichier des installations dans sa base de données, mais les autres conseils qui

partagent les installations peuvent demander à y accéder. Les installations entièrement louées à un autre conseil sont aussi considérées comme étant partagées. Veuillez contacter le Ministère pour toute question concernant les installations partagées.

Partage de l'information avec Stantec

Une liste des documents (**liste des documents**) requis pour les évaluations sera envoyée à chaque conseil avant la réunion qui précédera ces dernières. En plus de cette liste, Stantec fournira des listes de contrôle des obstacles à l'accessibilité et des mesures de conservation de l'énergie. Nous recommandons que la documentation et l'information requises dans les listes de contrôle soient fournies avant la réunion qui précédera les évaluations pour accélérer les processus avant et pendant les évaluations. Les conseils qui ne respectent pas ces instructions devront répondre à un grand nombre de questions lors de la réunion préalable aux évaluations.

Trente jours avant la première visite prévue, les conseils devront transférer la liste des documents et l'information requise dans le formulaire sur un site FTP fourni par Stantec. Si les documents ne sont pas remis en temps voulu, les évaluations pourraient être reportées à une autre année.

Les rapports sur les matériaux contenant de l'amiante remis par les conseils seront examinés dans le cadre du projet. Ces rapports devraient contenir un tableau indiquant la quantité de tels matériaux présents dans le bâtiment. Le coût de l'enlèvement de l'amiante lors du remplacement peut ne pas être inclus dans le rapport si les rapports sur les matériaux contenant de l'amiante ne comprennent pas le tableau susmentionné.

Examen des rapports d'évaluation

Au cours de la période de 60 jours qui suivra l'évaluation sur place, les conseils recevront une ébauche du rapport sur l'évaluation de l'état des installations. Nous leur demandons de planifier leurs ressources humaines conformément à l'échéancier du programme. Ils auront alors 60 jours pour examiner l'ébauche du rapport et présenter leurs commentaires aux évaluateurs. Ces commentaires seront examinés et les changements applicables seront effectués avant la soumission du rapport final d'évaluation de l'état des installations scolaires.

Pour examiner les rapports de façon le plus optimal, le Groupe de conseillers techniques du Ministère, qui se compose des responsables des installations scolaires, recommande que les membres du personnel connaissent l'étendue du projet et qu'ils consultent le document intitulé « **Comment réviser l'ébauche du rapport sur l'évaluation de l'état** », qui se trouve sur le portail Web. Sinon, ils risquent de perdre leur temps à examiner des éléments non inclus dans l'étendue du projet.

Le fichier des installations ne sera débloqué dans le TCPS™ qu'au moment de la présentation du rapport final; les installations pourront ensuite être mises à jour.

TCPS™

Actualisation et nettoyage des données

Altus nettoiera les données dans le TCPS™ entre le 19 et le 30 mars. Ce nettoyage comprendra une modification de la configuration et d'autres activités déterminées par chaque conseil.

Les conseils ont jusqu'au 30 mars 2012 pour mettre à jour le TCPS™ pour les évaluations prévues en 2012; ils devront, entre autres, mettre à jour l'information relative au projet, à l'inventaire des installations, revoir l'inventaire des écoles en activité et consolider les données avec le SIIS. Un grand nombre de conseils ont aussi jusqu'au 31 mars 2012 pour présenter leurs rapports pour les travaux de réfection dans le cadre de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage et du financement pour les écoles éco-énergétiques.

Stantec a informé le Ministère que les ébauches des rapports restantes des évaluations de 2011 seront envoyées aux conseils scolaires d'ici le 24 février 2012.

Nota : Nous invitons les conseils qui n'ont pas soumis les ébauches du rapport après les évaluations de 2011 à remettre leurs commentaires sans plus tarder afin que les rapports finals puissent être créés et les installations débloquées dans le TCPS™. Ce n'est que lorsque les rapports finals auront été produits qu'Altus pourra nettoyer les données et que les conseils pourront mettre à jour ces installations.

Par suite du processus de vérification des numéros d'identification de campus entrepris par le Ministère et les conseils (note de service 2011: SB34), environ 200 fichiers auront de nouveaux numéros d'identification de campus et(ou) d'identification de bâtiment. Ces fichiers seront mis à jour dans le TCPS™ et dans le Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS) avant la fin mars 2012. Le transfert de données du SIIS au TCPS ne se fera pas pendant cette mise à jour.

Le Ministère enverra à chaque conseil sa liste d'installations incluant les nouveaux numéros d'identification de campus et d'identification de bâtiment, qui est celle transmise à Altus et à Stantec. Nous demandons aux conseils d'informer le Ministère de toute erreur ou omission.

Nouvelles fonctions

Le logiciel TCPS™ comporte maintenant de nouvelles fonctions, dont une nouvelle fonction d'importation qui pourrait être utile aux conseils. Une formation est offerte à cet égard, veuillez vérifier le portail Web contient plus de détails à ce sujet.

Formation

Les conseils sont encouragés à tirer parti des séances de formation offertes par Altus, en salle de classe ou sous forme de webinaires. Toutefois, si des membres du personnel se sont inscrits, mais ne peuvent pas participer aux séances de formation, ils devront absolument en informer Altus avant la séance.

Comptes TCPS™

Le Ministère rappelle aux conseils scolaires que nous examinons l'utilisation et le nombre de comptes TCPS™ de chaque conseil. Nous communiquerons sous peu avec les conseils au sujet des comptes inactifs et des situations pour lesquelles nous pouvons considérer que le nombre de comptes est excessif.

Questionnaires

Les conseils devront remplir des questionnaires après l'examen des rapports finals, à la fin de la formation, et chaque année afin de faire part de leurs commentaires à propos du soutien fourni aux usagers d'Altus. Ces questionnaires sont essentiels à la réussite du programme et à l'évaluation d'Altus et de Stantec. Les conseils scolaires doivent remplir les questionnaires qui n'ont pas été encore soumis pour 2011.

Le Ministère examine, de concert avec Altus, les questionnaires sur les évaluations et les rapports finals pour que les conseils n'y consacrent pas trop de temps. Ces changements s'appliqueront aux évaluations entreprises en 2012 seulement.

Utilisation des données

Le chapitre SP 3150.29 du Manuel de l'ICCA recommande que la durée de vie utile de la portion non amortie d'une immobilisation corporelle soit revue périodiquement et modifiée lorsque la pertinence d'un changement peut être clairement établie. En règle générale, les conseils devraient examiner et modifier la durée de vie restante pour tout événement important qui se produit dans leurs installations. La durée de vie restante des installations devrait être examinée au moins une fois tous les cinq ans.

Les conseils devraient utiliser les données sur l'évaluation de l'état des installations lors de la mise à jour de la durée de vie restante des installations dans la base de données sur les immobilisations corporelles. Des facteurs comme l'obsolescence, une usure excessive ou d'autres événements pourraient diminuer considérablement le potentiel de service des installations. Des investissements importants dans la réfection des installations pourraient en améliorer le potentiel de service et, par conséquent, en prolonger la durée de vie utile.

On peut trouver des exemples comprenant des approches suggérées et des lignes directrices sur la modification et(ou) l'estimation de la durée de vie utile des

immobilisations corporelles dans l'annexe G du guide sur les immobilisations corporelles des conseils scolaires et des administrations scolaires :

[http://faab.edu.gov.on.ca/Capital%20Asset%20Valuation/TCA%20GUIDE%20-%20AUG%202011%20Release%20No%207%20\(FRE\).doc](http://faab.edu.gov.on.ca/Capital%20Asset%20Valuation/TCA%20GUIDE%20-%20AUG%202011%20Release%20No%207%20(FRE).doc)

De plus, le Ministère s'attend à voir de nouvelles données dans les plans d'affaires des conseils appuyant les priorités en matière d'immobilisations ou les demandes de financement.

Aide du Ministère

Le Ministère est heureux de pouvoir aider les conseils scolaires à gérer les besoins en matière de réfection grâce au Programme d'évaluation de l'état des installations scolaires. Pour toute question concernant le programme, veuillez vous adresser à Mathew Thomas, Direction des programmes d'immobilisations, au numéro 416 326-9920, ou à Mathew.P.Thomas@Ontario.ca.

La directrice,

Original signé par :

Nancy Whynot
Direction des programmes d'immobilisations